



Délibération n° 2020 07 20 n°14 : Dénomination de voirie – Lotissement "Les Terrasses de la Maletière".

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 13/07/2020
En exercice :	33	
Présents :	27	Affichage de la convocation : 13/07/2020
Pouvoirs :	5	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 21/07/2020
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Saï BOUKACEM, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Carine BERNY, Sylvère MATHIEU, Matthieu VERPILLAT, Ghislaine FROMM.		
Absents ayant remis pouvoir:		
Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE Mme Geneviève HECTOR donne pouvoir à M Saï BOUKACEM Mme Yolande CHAREYRE donne pouvoir à M Gérard DUPLAT Mme Frédérique DAMON donne pouvoir à Mme Isabelle VIDAL Mme Chantal BERTHILLON donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN		
Absents ou excusés :		
Mme Fatima HIMEUR		

Mme Béatrice DUMORTIER est nommée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la société European Homes aménage le lotissement "Les Terrasses de la Maletière" sur le quartier de la Maletière. Ce programme immobilier comporte différentes voiries ayant vocation à être cédées à la commune à l'issue des travaux.

Afin de faciliter les démarches de la société European Homes pour la desserte des équipements publics par les différents concessionnaires de réseaux, il est nécessaire de procéder à la dénomination des différentes voies qui compose le lotissement.

Lors de sa réunion le 30 juin 2020, la Commission Voirie a émis les propositions suivantes :

- Docteur Aymeric,
- Aubépines, Eglantiers, Eglantines, Chèvrefeuille, des Merisiers, des Prunelles,
- des Huppes,
- du Meunier

VU l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts fonciers de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles ;

VU les propositions de la Commission Voirie réunie le 30 juin 2020 ;



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 juillet 2020 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2020 07 20 n°14 : Dénomination de voirie – Lotissement "Les Terrasses de la Maletière".

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :*

**32 suffrages exprimés : 32 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

DÉCIDE de dénommer les différentes voiries du lotissement "Les Terrasses de la Maletière" de la façon suivante :

- ✓ Voirie A-B : Rue des Aubépines ;
- ✓ Voirie D-H : Rue des Chèvrefeuilles ;
- ✓ Voirie E-F : Rue des Néfliers ;
- ✓ Voirie I-J : Rue des Eglantiers ;
- ✓ Voirie K-L : rue des Pruneliers.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder aux formalités nécessaires auprès des services du cadastre et des impôts.

Rendue exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le

21/07/2020

et de la publication en mairie le 21/07/2020

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN